



**VILLE D'ANDENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

**SEANCE DU : 14 SEPTEMBRE 2020**

**Présent(e)s :**

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre  
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Kévin PIRARD, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Emmanuelle JACQUES-STORME, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS et Hugues DOUMONT, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

**1.4. Objet : Conseil communal – Installation de Madame Nathalie ELSÉN**

**Le Conseil,**

En séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, spécialement ses articles L 1122-3, L 1122-20 alinéa 1<sup>er</sup>, L 1122-30, L 1125-1, L 1125-6, L 1126-1, L 4142-1 et L 4142-2 ;

Vu le procès-verbal de recensement des votes dressé par le bureau communal le 14 octobre 2018, duquel il appert qu'ont été élus suppléants de la liste n° 3 (PSD@), dans cet ordre, MM. Nathalie ELSÉN, André HENROTAUX, Philippe ROBIJN, Claude GIOT, Aurore DE BEYS, Mélissa PIERARD, Joël FRANCKINIOULLE, Georgiane DESTREE-COLLIGNON, Yvonne TOMASI, Sasha DELONGUEIL, Lyzie VERHASSELT et René LEPAGE ;

Vu l'arrêté du 22 novembre 2018 du Collège provincial portant validation des élections communales du 14 octobre 2018 ;

Vu sa délibération du 3 décembre 2018 actant l'installation de Monsieur Kévin PIRARD en qualité de Conseiller communal ;

Vu sa délibération de ce jour acceptant la démission de ce dernier en qualité de Conseiller communal ;

Vu la nécessité de procéder à l'installation d'un Conseiller communal sur la liste n° 3 (PSD@) ;

Considérant l'intérêt de la 1<sup>ère</sup> suppléante de la liste PSD@, étant Madame Nathalie ELSÉN, d'exercer ce mandat ;

Vu les pièces du dossier, desquelles il ressort que Madame Nathalie ELSÉN, domiciliée à NAMËCHE, place Albert de Pierpont, 3, n'a cessé de remplir les conditions d'éligibilité et souhaite être installée en qualité de Conseillère communale ;

Vu l'absence dans son chef d'une incompatibilité de fonction, de parenté ou d'alliance à l'exercice de ce mandat, constatée par les investigations réalisées, ainsi que par une déclaration sur l'honneur signée le 25 août 2020 par Madame Nathalie ELSÉN ;

Procède à la vérification des pouvoirs de Madame Nathalie ELSÉN et constate qu'elle remplit les conditions pour être installée en qualité de Conseillère communale.

Le Président l'invite en conséquence à prêter serment en ses mains, dans les termes fixés par l'article L 1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Ce serment est prêté séance tenante dans les mains du Président, en séance publique, dans les termes suivants : « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge* ».

Procès-verbal en est immédiatement dressé; il est signé sur-le-champ par Madame Nathalie ELSÉN, ainsi que par le Président.

Après quoi le Président déclare Madame Nathalie ELSÉN installée en qualité de Conseillère communale de la Ville d'ANDENNE et l'invite à s'asseoir autour de la table du Conseil communal.

***Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.***

**LE DIRECTEUR GENERAL,**

**LE PRESIDENT,**

**R. GOSSIAUX**

**P. RASQUIN**

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**LE DIRECTEUR GENERAL,**

**LE BOURGMESTRE,**

**R. GOSSIAUX**

**C. EERDEKENS**

